

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

22 JUIN 2026

N° 2026-04-07

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 135
Présents (mini 30) : 83
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 126
Représentées : 73
Total (mini 132) : 199
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 12 voix chacun)

Claude AURIAS, Patrica PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 10 voix)

Agnès ROSSI

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

6 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Joël CHAUVIN, Kevin QUEYREL, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX,
Jean-Philippe SALLEY, Edmond TARDIEU

73 représentants des communes et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Philippe AILLAN, Philippe AYME suppléant, Sylvain AUREL, Fabienne BARBANSON, Jean-Baptiste BARBIER, Catherine BELAOUS, Olivier BLANCHARD, Éric BOLLARD, Francis BOMPARD, Béatrice BOSSENNEC, Simiane BOUCHARD-RAZY, Marianna BRIANÇON, Gérard CANIZAREZ suppléant, Éric CHAPON, Joël CHAUVIN, Pascal CIRER-METHEL, Laurence CORDONNERY, Stéphanie CORNUD, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Alain DAUMAS, Emilie DECLERCQ, Christiane DESAILLOUD, Emmanuelle DONTENWILL, Adrien DONZET, Marie-José DUFOUR, Brigitte DURON, Bruno EYSSERIC, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie FEUILLAS, Jacques FONTAINE, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD, Coralie GRIFFARD, Gérard HANUS, Pierre HEILBRONN, Nicolas JANNOT, Carol JOHNSON-LEGAL, Marie JOUVE, Antoinette KICQ, Didier LANGOUET, Olivier LANNES, Michel LE FAUCHEUR, Amélie LEBRE, Philippe LEDESERT, Didier LEROY, Luc LUCIANO, Dominique MALLIE, Florent MARANDON, Anthony MILLOT, Jean-Louis NICOLAS, César FRERE suppléant, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Elisa PEYROU, Marc PICCARDI, Olivier REYNAUD, Noël RIVET, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Marianne ROUX, Nathalie ROZE, Christelle RUYSSCHAERT, Marianne SALLES, Edmond TARDIEU, Lionel TARDY, Séverine TESTE, Benoît THEBAULT, Danielle TOUCHE, Michel TREMORI suppléant, Gérard TRUPHEMUS, Christophe VALOIS.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Florent ARMAND à Lionel TARDY, Françoise BELLANGER à Nicole PELOUX, Frédéric BOUROUROU à Joël CHAUVIN, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Agnès ROSSI, Philippe CAHN et Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Justine EFFANTIN à Philippe LEDESERT, Jérôme FOLLEA à Didier LEROY, Vincent JACQUEMART et Brigitte WURMSER à Gilles CREMILLIEUX, Corine LESCURE à Marianne SALLES, Fabien LIMONTA et Éric PHELIPPEAU à Patricia PICARD, Philippe MAGNUS à Marianne ROUX, Valérie MATTERA à Henri GRAUGNARD, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Carole ROUX à Alain DAUMAS, Gérard TENOUX à Emmanuelle DONTENWILL.

Délégué-es excusé-es

Thierry BRUSSET, Valérie COQ, Thierry ESTEBAN, Françoise PINET, Nathalie NEEL, Jason PEYRE, Françoise SANCHEZ.

Invitées excusées

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

Participaient également à la réunion

Christel MORIN, conseil départemental de la Drôme

Frédéric GIRARD, conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Thierry TATONI, conseil scientifique du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – budget annexe "Programmes Territoriaux"

Rapport :

Nicole PELOUX présente le CFU 2025 – budget annexe "Programmes Territoriaux" résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	7 697,14 €	447 608,07 €	455 305,21 €
	Recettes réalisées	981,44 €	105 234,56 €	106 216,00 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	540 000,00 €	342 081,73 €	882 081,73 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	245 864,90 €	245 864,90 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	981,44 €	- 140 630,34 €	- 139 648,90 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	532 302,86 €	- 105 526,34 €	426 776,52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	533 284,30 €	- 246 156,68 €	287 127,62 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	533 284,30 €	- 246 156,68 €	287 127,62 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 – budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 24/06/2026 et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Une autre vie s'invente ici

Vu le compte financier unique 2025 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales validé par la DDFIP de la Drôme ;

Considérant que:

- ◆ conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- ◆ le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- ◆ le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- ◆ le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- ◆ Madame Nicole PELOUX a quitté la séance et que le Comité Syndical a siégé sous la présidence de Claude AURIAS

Après en avoir délibéré, par 182 voix pour, 5 voix contre et 10 abstentions, le Comité Syndical

- **Approuve** le CFU 2025 – budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- **Donne** pouvoir à la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

